

Fiche de Données de Sécurité

section

1

Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Huile essentielle de Sauge à feuille de lavande Bio.
 Certification : Certifié agriculture biologique par FR-BIO-01.
 Code produit/ Référence du standard : HESVESB.
 Nom botanique : Salvia lavandulifolia.
 Nom INCI : SALVIA LAVANDULIFOLIA HERB OIL.
 N° EINECS : 290-272-9.
 N° CAS : 90106-49-3 / 8016-65-7.
 N° FEMA : 3003 (oil).
 N° COE : COE413.
 N° FDA : CFR.21 §182.20.
 Autres : NA.
 Mode d'obtention : Distillation à la vapeur d'eau.
 Partie utilisée : Parties aériennes.
 Origine : Espagne.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Ingrédient pour fragrances, arômes, cosmétiques, détergents, produits de traitement de l'air, de biocides, produits lustrant et mélanges de cires.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : **Nom** : SAS GAROMA
Rue : 187 chemin de la cave
Code postal/Ville : 30580 Brouzet-lès-Alès
Pays : France:
Téléphone : +33 (0) 4 22 84 02 00
Site web : Www.belair.bio
Email : Contact@belair.bio

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France :
 33 (0)1 45 42 59 59.

section

2

Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Identification des dangers :

H226	Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Asp. Tox. 1	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

H315	Skin Irrit. 2
H317	Skin Sens. 1B
H319	Eye Irrit. 2
H371	STOT SE 2
H400	Aquatic Acute 1
H411	Aquatic Chronic 2

respiratoires.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux
Risque présumé d'effets graves pour les organes.
Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mises en garde - Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Mises en garde - Réponse

P301+P330+	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P331	
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P338	

Contient

bornan-2-one, pin-2(10)-ene, dipentene, p-cymene

2.3 Autres dangers

Pas de données disponibles

Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH:

<http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Substance	Concentration (%)	Limites de concentration spécifiques	Classification
bornan-2-one [1]			

N°CAS	76-22-2	11.0% ≤ C ≤ 36.0%		H228	Flam. Sol. 2
N°EC	200-945-0			H332	Acute Tox. 4 INHALATION
N°IDX				H371	STOT SE 2
Numéro d'enregistrement	01-2119966156-31-XXXX				
cineole					
N°CAS	470-82-6	10.0% ≤ C ≤ 30.0%		H226	Flam. Liq. 3
N°EC	207-431-5			H317	Skin Sens. 1B
N°IDX					
Numéro d'enregistrement	01-2119967772-24-XXXX				
pin-2(3)-ene					
N°CAS	80-56-8	4.0% ≤ C ≤ 11.0%		H226	Flam. Liq. 3
N°EC	201-291-9			H302	Acute Tox. 4 ORAL
N°IDX				H304	Asp. Tox. 1
Numéro d'enregistrement	01-2119519223-49-XXXX			H315	Skin Irrit. 2
				H317	Skin Sens. 1B
				H319	Eye Irrit. 2
				H400	Aquatic Acute 1
				H410	Aquatic Chronic 1
camphene					
N°CAS	79-92-5	1.5% ≤ C ≤ 10.0%		H228	Flam. Sol. 1
N°EC	201-234-8			H304	Asp. Tox. 1
N°IDX				H319	Eye Irrit. 2
Numéro d'enregistrement	01-2119446293-40-XXXX			H400	Aquatic Acute 1
				H410	Aquatic Chronic 1
p-menth-1-en-8-yl acetate					
N°CAS	80-26-2	0.5% ≤ C ≤ 9.0%		H411	Aquatic Chronic 2
N°EC	201-265-7				
N°IDX					
Numéro d'enregistrement	01-2119980733-29-XXXX				
DL-borneol					
N°CAS	507-70-0	1.0% ≤ C ≤ 7.0%		H228	Flam. Sol. 2
N°EC	208-080-0			H315	Skin Irrit. 2
N°IDX				H332	Acute Tox. 4 INHALATION
Numéro d'enregistrement	01-2120768418-42-XXXX			H371	STOT SE 2
7-methyl-3-methyleneocta-1,6-diene					
N°CAS	123-35-3	C ≤ 7.0%		H226	Flam. Liq. 3
N°EC	204-622-5			H304	Asp. Tox. 1
N°IDX				H315	Skin Irrit. 2
Numéro d'enregistrement	01-2119514321-56-XXXX			H317	Skin Sens. 1B
				H319	Eye Irrit. 2
				H400	Aquatic Acute 1
				H411	Aquatic Chronic 2
pin-2(10)-ene					
N°CAS	127-91-3	C ≤ 6.0%		H226	Flam. Liq. 3
N°EC	204-872-5			H304	Asp. Tox. 1
N°IDX				H315	Skin Irrit. 2
Numéro d'enregistrement	01-2119519230-54-XXXX			H317	Skin Sens. 1

dipentene				
N°CAS	138-86-3	2.0% ≤ C ≤ 6.0%		H226 Flam. Liq. 3
N°EC	205-341-0			H315 Skin Irrit. 2
N°IDX	601-029-00-7			H317 Skin Sens. 1
Numéro	01-			H410 Aquatic Chronic 1
d'enregistre- ment	2120766421- 57-XXXX			
linalyl acetate				
N°CAS	115-95-7	0.1% ≤ C ≤ 5.0%		H315 Skin Irrit. 2
N°EC	204-116-4			H317 Skin Sens. 1
N°IDX				H319 Eye Irrit. 2
Numéro	01-			
d'enregistre- ment	2119454789- 19-XXXX			
endo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acetate				
N°CAS	76-49-3	0.5% ≤ C ≤ 5.0%		
N°EC	200-964-4			
N°IDX				
Numéro				
d'enregistre- ment				
linalool				
N°CAS	78-70-6	0.3% ≤ C ≤ 4.0%		H317 Skin Sens. 1B
N°EC	201-134-4			
N°IDX	603-235-00-2			
Numéro	01-			
d'enregistre- ment	2119474016- 42-XXXX			
caryophyllene				
N°CAS	87-44-5	C ≤ 4.0%		H304 Asp. Tox. 1
N°EC	201-746-1			H317 Skin Sens. 1B
N°IDX				
Numéro	01-			
d'enregistre- ment	2120745237- 53-XXXX			
thuj-4(10)-ene				
N°CAS	3387-41-5	0.1% ≤ C ≤ 3.5%		H226 Flam. Liq. 3
N°EC	222-212-4			H304 Asp. Tox. 1
N°IDX				
Numéro				
d'enregistre- ment				
p-menth-1-en-8-ol				
N°CAS	98-55-5	C ≤ 3.0%		H315 Skin Irrit. 2
N°EC	202-680-6			H319 Eye Irrit. 2
N°IDX				
Numéro	01-			
d'enregistre- ment	2119980717- 23-XXXX			
exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]heptan-2-ol				
N°CAS	124-76-5	1.0% ≤ C ≤ 3.0%		H228 Flam. Sol. 2
N°EC	204-712-4			
N°IDX				
Numéro	01-			
d'enregistre- ment	2120743508- 50-XXXX			
(Z)-3,7-dimethylocta-1,3,6-triene				
N°CAS	3338-55-4	C ≤ 2.0%		H226 Flam. Liq. 3

N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment	222-081-3			H304 Asp. Tox. 1
p-cymene				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment	99-87-6 202-796-7 601-094-00-1 01- 2119956657- 21-XXXX	C≤ 2.0%		H226 Flam. Liq. 3 H304 Asp. Tox. 1 H315 Skin Irrit. 2 H319 Eye Irrit. 2 H335 STOT SE 3 H335 H411 Aquatic Chronic 2
p-menth-1-en-4-ol				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment	562-74-3 209-235-5 01- 2120748638- 40-XXXX	C≤ 2.0%		H302 Acute Tox. 4 ORAL H315 Skin Irrit. 2 H319 Eye Irrit. 2
p-mentha-1,4-diene				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment	99-85-4 202-794-6 01- 2120780478- 40-XXXX	C≤ 2.0%		H226 Flam. Liq. 3 H304 Asp. Tox. 1 H411 Aquatic Chronic 2
p-mentha-1,4(8)-diene				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment	586-62-9 209-578-0 01- 2119982325- 32-XXXX	C≤ 2.0%		H226 Flam. Liq. 3 H304 Asp. Tox. 1 H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1 H411 Aquatic Chronic 2
geranyl acetate				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment	105-87-3 203-341-5 01- 2119973480- 35-XXXX	C≤ 2.0%		H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1 H412 Aquatic Chronic 3
humulene				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment	6753-98-6 229-816-7 d'enregistre ment	0.5% ≤ C ≤ 1.0%		H315 Skin Irrit. 2 H319 Eye Irrit. 2 H335 STOT SE 3 H335
Terpineol, acetate				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment	8007-35-0 232-357-5 d'enregistre ment	0.5% ≤ C ≤ 1.0%		H411 Aquatic Chronic 2
p-mentha-1,3-diene				
N°CAS N°EC N°IDX	99-86-5 202-795-1 601-095-00-7	C≤ 1.0%		H226 Flam. Liq. 3 H302 Acute Tox. 4 ORAL H317 Skin Sens. 1B

Numéro d'enregistrement	01-2120766853-42-XXXX			H319 Eye Irrit. 2 H411 Aquatic Chronic 2
geraniol				
N°CAS	106-24-1	C ≤ 1.0%		H317 Skin Sens. 1
N°EC	203-377-1			
N°IDX	603-241-00-5			
Numéro d'enregistrement	01-2119552430-49-XXXX			
citral				
N°CAS	5392-40-5	C ≤ 1.0%		H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1
N°EC	226-394-6			
N°IDX	605-019-00-3			
Numéro d'enregistrement	01-2119462829-23-XXXX			
geranyl propionate				
N°CAS	105-90-8	0.1% ≤ C ≤ 0.5%		H315 Skin Irrit. 2 H319 Eye Irrit. 2 H335 STOT SE 3 H335
N°EC	203-344-1			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement				
1,7,7-trimethyltricyclo[2.2.1.0^{2,6}]heptane				
N°CAS	508-32-7	0.1% ≤ C ≤ 0.5%		H304 Asp. Tox. 1
N°EC	208-083-7			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement				
[1aR-(1aα,4β,4aβ,7a,7aβ,7bα)]-decahydro-1,1,4,7-tetramethyl-1H-cycloprop[e]azulen-4-ol				
N°CAS	552-02-3	0.1% ≤ C ≤ 0.5%		
N°EC	209-003-3			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement				
(1α,2α,5α)-2-methyl-5-(1-methylethyl)bicyclo[3.1.0]hexan-2-ol				
N°CAS	17699-16-0	0.1% ≤ C ≤ 0.5%		
N°EC	241-703-4			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement				
(E)-3,7-dimethylocta-1,3,6-triene				
N°CAS	3779-61-1	0.05% ≤ C ≤ 0.1%		H226 Flam. Liq. 3 H315 Skin Irrit. 2 H319 Eye Irrit. 2
N°EC	223-241-5			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement				
β-Thujone, β-Thujon				
N°CAS	471-15-8	C ≤ 0.1%		H302 Acute Tox. 4 ORAL
N°EC				
N°IDX				
Numéro d'enregistrement				

ment			
eugenol			
N°CAS	97-53-0	C ≤ 0.1%	H317 Skin Sens. 1B
N°EC	202-589-1		H319 Eye Irrit. 2
N°IDX			
Numéro	01-		
d'enregistre- ment	2119971802- 33-XXXX		
neryl acetate			
N°CAS	141-12-8	C ≤ 0.05%	H317 Skin Sens. 1B
N°EC	205-459-2		
N°IDX			
Numéro	01-		
d'enregistre- ment	2120748334- 54-XXXX		
1-isopropyl-4-methylbicyclo[3.1.0]hexan-3-one			
N°CAS	546-80-5	C ≤ 0.05%	H301 Acute Tox. 3 ORAL
N°EC	208-912-2		H302 Acute Tox. 4 ORAL
N°IDX			
Numéro			
d'enregistre- ment			

[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux :

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).

Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance.

Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.

Retirer la personne affectée de la zone dangereuse et l'allonger.

En cas d'inhalation :

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Pas de réanimation bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un masque Ambu ou un respirateur.

Si la respiration est irrégulière ou interrompue, pratiquer la respiration artificielle.

Après contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Après un contact cutané, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Protéger l'œil intact.

En cas d'ingestion :

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Protection des sauveteurs :

Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin :

Traitement symptomatique.

section

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.

Poudre d'extinction.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Sable.

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

section

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Mettre les personnes en sécurité.

Assurer une ventilation adéquate.

Utiliser une protection respiratoire appropriée.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Veiller à ce que toutes les eaux usées soient recueillies et traitées par une usine de traitement des eaux usées.

Ne pas laisser entrer dans les eaux de surface ou dans les égouts.

Contenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Contenir les fuites ou déversements dans des armoires avec des plateaux amovibles.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.

Ventiler la zone concernée.

Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel).

6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.

Élimination des déchets : voir la section 13.

Équipements de protection individuelle : voir la section 8.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Mesures de protection :

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Retirer les condensats de fumée périodiquement des hottes aspirantes, des conduits et autres surfaces (porter des vêtements de protection individuelle!) car il y a un risque d'incendie.

Tenir à l'écart des sources de chaleur (par exemple, des surfaces chaudes), des étincelles et des flammes nues.

Établir la mise à la terre des conteneurs, des appareillages, des pompes et des installations de ventilation.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).

Ne mettez pas de chiffons imprégnés de produits dans vos poches de pantalon.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Prévoir des conteneurs de rétention, par exemple, un plancher sans écoulement.

Les vapeurs/aérosols doivent être contenus directement au point d'origine.

Éviter de respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Les vêtements de ville doivent être rangés séparément des vêtements de travail.

Dans les environs immédiats de la zone de travail, il faut :

Installer une douche oculaire et indiquer convenablement son emplacement.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.

Mise à la terre/liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Garder sous clef.

Utiliser un drainage isolé pour empêcher un déversement sur le sol.

Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matériaux combustibles.

Conserver dans l'emballage d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des matières combustibles.

Informations complémentaires sur les conditions de stockage :

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

8 Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

Substance	Valeur	Unité	Type
bornan-2-one CAS : 76-22-2 (FR)	2	ppm	Valeur limite d'exposition (8 heures)
bornan-2-one CAS : 76-22-2 (FR)	12	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (8 heures)

Valeurs limites biologiques :

Pas de données disponibles

Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

Remarque :

Pas de données disponibles

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :



Protection des yeux et du visage :

Protection oculaire appropriée :

Porter un équipement de protection oculaire.

Protections oculaires recommandées :

Lunettes.

Protection de la peau :

Protection des mains :

Type de gants appropriés :

Porter des gants de protection.

Matériau approprié :

Caoutchouc butyle.

NBR (caoutchouc nitrile).

Mesures de protection des mains supplémentaires :

Ne pas porter de gants à proximité de machines et des outils rotatifs.

N'utiliser les gants qu'une seule fois.

Remarque :

Pour manipuler des substances chimiques, des gants de protection répondant aux normes CE (avec les quatre chiffres de contrôle) doivent être portés.

La qualité des gants de protection à résistance chimique doit être choisie en fonction de la concentration et la quantité spécifiques des substances dangereuses sur le lieu de travail.

Pour des besoins particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection mentionnés ci-dessus aux produits chimiques auprès du fournisseur de ces gants.

Les délais de rupture et les propriétés de gonflement de la matière doivent être pris en considération.

Protection du corps :

Vêtement de protection approprié :

Blouse de laboratoire.

Protection respiratoire

: **Protection respiratoire nécessaire :**

Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée.

Appareil de protection respiratoire :

Porter une protection respiratoire.

Remarque :

La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire isolant doit être utilisé.

Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant.

Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Pas de données disponibles

Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Couleur	: Incolore À Jaune Pâle
Odeur	: Caractéristique , Aromatique, Herbacée
pH	: Pas de données disponibles
Point de fusion/point de congélation	: Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Pas de données disponibles
Point d'éclair	: 49°C
Inflammabilité	: Pas de données disponibles
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Pas de données disponibles
Pression de vapeur	: Pas de données disponibles
Densité de vapeur	: Pas de données disponibles
Densité relative	: 0,90
Solubilité(s)	: Insoluble Dans L'eau ; Soluble Sans Les Corps Gras Et Dans L'alcool
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: Pas de données disponibles
Température de décomposition	: Pas de données disponibles
Viscosité dynamique	: Non applicable
Viscosité cinématique	: Pas de données disponibles
Propriétés comburantes	: Pas de données disponibles
Solubilité dans d'autres solvants	: Pas de données disponibles
Caractéristiques des particules	: Non applicable

9.2 Autres informations de sécurité

Informations concernant les classes de danger physique

Pas de données disponibles

Autres caractéristiques de sécurité

Pas de données disponibles

section 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité aiguë par voie cutanée :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité aiguë par inhalation :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Corrosion/irritation cutanée :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Lésions oculaires graves/irritation :

Le produit est classé Eye Irrit. 2 selon le règlement de référence.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Substances :

Pas de données disponibles

Sensibilisation de la peau :

Le produit est classé Skin Sens. 1B selon le règlement de référence.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle) :

Le produit est classé STOT SE 2 selon le règlement de référence.

Risque présumé d'effets graves pour les organes.

Substances :

Pas de données disponibles

Cancérogénicité :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité pour la reproduction :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Mutagénicité des cellules germinales :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Sensibilisation des voies respiratoires :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Informations complémentaires :

Pas de données disponibles

11.2 Informations sur les autres dangers

Pas de données disponibles

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Substances :

Pas de données disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Substances :

Pas de données disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Substances :

Pas de données disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

Substances :

Pas de données disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

section 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination des produits/emballages :

Codes déchet :

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets :

Élimination appropriée/Produit :

Déchets exigeant une surveillance spéciale.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

Élimination appropriée/Emballage :

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Remarque :

Collecter les déchets séparément.

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.

Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.

En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 14 Informations relatives au transport

		Transport terrestre (ADR/RID) :	Transport fluvial (ADN) :	Transport maritime (IMDG) :	Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR) :
14.1	Numéro ONU :	1197	1197	1197	1197
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU :	EXTRAITS LIQUIDES POUR AROMATISER	EXTRAITS LIQUIDES POUR AROMATISER	EXTRAITS LIQUIDES POUR AROMATISER	EXTRAITS LIQUIDES POUR AROMATISER
14.3	Classe(s) de danger pour le transport :				
	Classe ou division :	3	3	3	3
	Étiquette (s) de danger :				
14.4	Groupe d'emballage :	III	III	III	III

14.5 Dangers pour l'environnement

Pas de données disponibles

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de données disponibles

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Transport terrestre (ADR/RID) :

Quantité limitée (LQ) :

5 L.

Tunnel restriction code :

D/E.

Catégorie de transport :

3.

Transport fluvial (ADN) :

Quantité limitée (LQ) :

5 L.

Transport maritime (IMDG) :

Quantité limitée (LQ) :

5 L.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR) :

Quantité limitée (LQ) :

5 L.

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

Législation européenne :

Autres réglementations (UE) :

La directive 2012/18/UE sur la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Seveso III-directive] :

"Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : 1. Supérieure ou égale à 1.000 tA 2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1.000 tE 3. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 100 t.....DC Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t".

"Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 100 t.....A 2. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t.....DC Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 100 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t".

Législation européenne :

CLP: Harmonised classification and labelling of hazardous substances (Annex VI, table 3.1)_ATP 15 :

Substance	CAS	EC
geraniol	106-24-1	203-377-1

CLP: Harmonised classification and labelling of hazardous substances (Annex VI, table 3.1)_ATP 17 :

Substance	CAS	EC
dipentene	138-86-3	205-341-0
p-cymene	99-87-6	202-796-7

p-mentha-1,3-diene	99-86-5	202-795-1
--------------------	---------	-----------

Directive n°648/2004 (Allergenic fragrance ingredients N°1223/2009) :

Substance	CAS	EC
linalool	78-70-6	201-134-4
geraniol	106-24-1	203-377-1

REACH: Annex XVII (Restrictions) :

Substance	CAS	EC
dipentene	138-86-3	205-341-0

Réglementations nationales :

Cosmetic Ingredient Hotlist :

Substance	CAS	EC
bornan-2-one	76-22-2	200-945-0

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique a été élaborée.

Pour ce mélange, les données pertinentes de l'évaluation de la sécurité chimique des substances sont intégrées dans les sections de la FDS.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

16 Autres informations

Indication des changements

Sections 1 : Ajout d'informations complémentaires.

Section 3 : Mise à jour des fourchettes de concentration.

Section 14 : Mise à jour du numéro UN.

Légende des abréviations et acronymes

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA : International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n ° 1272/2008.

Conforme à l'ATP 14, règlement (UE) n°2020/217.

Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Flam. Liq. 3

Liquide et vapeurs inflammables.

H228 Flam. Sol. 2

Matière solide inflammable.

H301	Acute Tox. 3 ORAL	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
H304	Asp. Tox. 1	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H317	Skin Sens. 1B	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Acute Tox. 4 INHALATION	Nocif par inhalation.
H335	STOT SE 3 H335	Peut irriter les voies respiratoires
H371	STOT SE 2	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H400	Aquatic Acute 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Aquatic Chronic 1	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Aquatic Chronic 2	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Aquatic Chronic 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

Informations complémentaires

Date de création : 05/01/2023

Date de version : 18/07/2024

Date d'impression : 18/07/2024

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles et sur les réglementations européennes et nationales. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.